

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Arandia à Mme Bisauta.

ABSENTS : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET VIE ASSOCIATIVE – Adhésion de la Ville de Bayonne à l'association « Immeubles en Fête ».

Le vendredi 28 mai 2010 aura lieu la 10^{ème} édition de la « Fête des voisins », devenue un évènement incontournable et grand vecteur de convivialité.

La Ville de Bayonne, soucieuse de cultiver le lien social dans les quartiers, souhaite, en 2010, devenir partenaire officiel de cette opération nationale, soutenue par l'Association des Maires de France, le Secrétariat d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, ainsi que l'Union Sociale pour l'habitat.

La Ville pourra ainsi prolonger la forte implication de l'Office Public de l'Habitat de Bayonne qui relaye localement la manifestation auprès de ses locataires, lesquels se retrouvent autour d'un apéritif, d'un buffet entre voisins, chacun apportant sa contribution.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter l'inscription de la Ville de Bayonne auprès de l'association « Immeubles en Fête » qui organise la « Fête des voisins » au niveau national ;
- à régler le montant du tarif de l'adhésion à l'association, pour l'édition 2010, soit 900 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.